



Note d'Information

7 janvier 2009

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE



Conclusions

AU LENDEMAIN du changement du 6 août 2008, la profonde crise qu'avait connue la Mauritanie durant l'exercice de pouvoir de l'ex-président Sidi Ould Cheikh Abdallahi (avril 2007-août 2008) avait fait naître le besoin d'une vaste réflexion à l'échelle nationale pour contrecarrer la possibilité de récurrence d'une telle évolution.

Aussi, le 18 octobre suivant un Comité Interministériel a été mis en place pour préparer des journées de concertation dites « États Généraux de la Démocratie ».

Ces États Généraux avaient pour but d'étudier les questions relatives à la crise institutionnelle qu'avait traversé le pays en 2007-2008, les modalités de rétablissement de la plénitude de l'ordre constitutionnel, suite au changement du 6 août 2008, la gestion de la période de transition démocratique, l'organisation matérielle d'une élection présidentielle et toutes autres mesures de nature à garantir la mise en place des institutions issues de cette élection ainsi que leur fonctionnement régulier.

Mené par un Comité subdivisé en quatre groupes — qui ont conduit des concertations préliminaires avec les parlementaires, les maires, les partis politiques, les personnalités indépendantes, les organisations de la société civile, les syndicats, les chancelleries accréditées en Mauritanie et les partenaires au développement — un travail préparatoire s'est achevé le 14 décembre avec la restitution publique d'un rapport faisant état de ces consultations préliminaires.

Sur la base de ces multiples entretiens, le Comité a présenté dans ce rapport une synthèse des rencontres dégagant différentes options relatives à l'organisation (calendrier, durée, format, niveau de participation), la structure (pilotage, modération), le contenu (thématiques, ateliers) et le chronogramme (mobilisation des moyens, date, mise en place des structures, organisation des ateliers, groupes cibles et autres modalités pratiques) des journées de concertation.

Les États Généraux de la Démocratie se sont tenus au Palais des Conférences à Nouakchott du 27 décembre 2008 au 6 janvier 2009.

Plus de deux mille personnes y ont pris part parmi lesquels 73 députés (sur 95), 48 sénateurs (sur 56), 198 maires (sur 217), 223 représentants de partis politiques, 251 personnalités indépendantes, 188 représentants des *wilayas* régionales, 89 représentants de la société civile, 45 représentants du patronat, 12 représentants des associations syndicales, 30 représentants des Mauritaniens de l'étranger, 7 représentants du Conseil Économique et Social, 5 représentants de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, 8 représentants de l'Initiative des Droits de l'Homme, 58 représentants des initiatives citoyennes indépendantes, 13 *walis* et 16 membres de l'ex-Commission Électorale Nationale Indépendante.

Ouvrant officiellement les travaux des assises le 27 décembre, en présence des représentants de la nation mauritanienne et du corps diplomatique à Nouakchott, le Président du Haut Conseil d'État, Chef de l'État, le Général Mohamed Ould Abdelaziz a déclaré « l'engagement du Haut Conseil d'État à respecter les décisions et les recommandations qui feront l'objet d'accord de la part de la majorité des participants à ces États Généraux ouverts devant tous les acteurs politiques dans le pays sans exclusion ».

Les États Généraux ont été supervisés par une Commission Nationale présidée par une personnalité nationale indépendante, en la personne de M. Abdallahi Ould Cheikh et comprenant cinq parlementaires, trois membres du gouvernement et deux maires.

Sept ateliers ont été mis en place, se penchant, respectivement, sur

- (i) l'Organisation des Pouvoirs Publics ;
fondements du système normatif, équilibre des pouvoirs, place de l'armée, Constitution
- (ii) les Institutions Politiques ;
partis politiques, acteurs non-étatiques, institution militaire
- (iii) l'Organisation des Élections ;
fichier électoral, état-civil, Mauritaniens de l'étranger, listes électorales, éligibilité
- (iv) la Supervision et l'Observation des Élections ;
commission électorale, observatoire national, neutralité, financement, mode de scrutin
- (v) le Calendrier Électoral ;
scrutin présidentiel, durée de la transition, actualisation des listes électorales
- (vi) la Société Civile, les Médias et les Élections ;
relation avec l'administration, représentation, participation, professionnalisme
- (vii) le Rôle des Maires comme Acteurs de Développement.
place des élus locaux, compétences des communes, implication dans les programmes.

À l'issue de onze jours de discussions, relayés par un débat télévisé quotidien sur la première chaîne de télévision mauritanienne, les conclusions des États Généraux de la Démocratie, résumés ci-dessous, ont été consignés dans un Rapport Général présenté le 6 janvier dans une perspective de concorde nationale afin d'ancrer le pays dans la stabilité, la démocratie et le développement durable.

I. La Constitution

Les participants ont procédé à une analyse critique et à une évaluation de la Constitution du 20 juillet 1991 à la lumière de la crise politique qu'a connue la Mauritanie, dégagant trois points de vue. Un premier courant préconise une modification partielle de la Constitution, notamment sur trois points : l'élection du Président de la République, l'élection du Parlement et la définition d'un statut constitutionnel pour les forces armées. Expliquant les problèmes institutionnels actuels plus par la pratique que par l'imperfection des dispositions de la loi fondamentale, un deuxième courant considère que la modification de la Constitution en vigueur ne constitue pas une urgence, surtout dans le contexte politique actuel. Enfin, un troisième courant estime qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption d'une nouvelle Constitution pour mieux prendre en compte les spécificités sociopolitiques du pays.

II. Les Institutions

1. L'Armée

La majorité des intervenants ont mis en relief l'importance des forces armées dans un cadre moderne, soulignant leur spécificité par rapport aux autres corps de l'État, leur rôle de rempart contre les dangers intérieurs et extérieurs et leur neutralité par rapport aux éventuels conflits qui peuvent diviser la classe politique ou la nation. L'octroi d'un statut constitutionnel pour les forces armées et de sécurité a été préconisé. De même, une majorité a réclamé la réforme et la modernisation de l'institution militaire afin d'en faire une armée nationale et républicaine consacrée à sa mission normale de défense de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. La nécessité de laisser cette institution en dehors du champ politique et à l'abri des conflits politiques a été soulignée comme l'a été le besoin d'adopter les instruments juridiques nécessaires à la bonne application des normes constitutionnelles régissant la défense nationale afin d'assurer une meilleure visibilité de l'institution militaire au sein de l'État et la clarification de ses rapports avec le pouvoir politique en démocratie. Enfin, l'instauration du service militaire obligatoire a fait l'objet d'un consensus.

2. Les Partis Politiques

Le caractère pléthorique des partis politiques et leur personnalisation excessive ont été déplorés et la mise en œuvre de mesures incitatives pour leur regroupement en entités viables a été mis en exergue. Les participants se sont accordés en général sur le besoin de revoir et améliorer le régime juridique des partis politiques, de mettre en place un système de financement adéquat et équitable et de combattre le phénomène dit de « nomadisme politique » qui sape la volonté des électeurs et

affaiblit les institutions. Il s'agirait, en somme, de promouvoir l'émergence de partis politiques solidement constitués sur une base démocratique et pour la sauvegarde de l'unité nationale, qui sont à même de remplir leur mission constitutionnelle, à savoir la formation et l'expression de la volonté politique.

3. La Société Civile

Les participants ont demandé qu'une attention particulière soit apportée au partenaire institutionnel qu'est la société civile, notamment en termes de financements, de formations et autres appuis nécessaires. Aussi, la nécessité d'une gestion transparente des subventions publiques a été soulignée. La refonte du cadre juridique organisant la société civile a été réclamée, ainsi que la rationalisation des rapports entre l'administration et les acteurs non-étatiques, à travers notamment une plus grande reconnaissance du rôle de la société civile dans le processus de développement durable. Enfin, un recensement des organisations non-gouvernementales a été recommandé ainsi que leur implication de manière effective dans le processus d'observation des élections.

4. Les Médias

Les participants ont exprimé leur attachement au professionnalisme en matière de presse qui doit être le critère de référence, ainsi que la nécessité d'une protection et d'une formation appropriées. L'adoption d'une loi sur la liberté audiovisuelle et sur la presse électronique a été recommandée. Aspirant à un traitement égal entre presse publique et presse privée, les participants ont demandé le libre accès de la presse aux sources de l'information ainsi que l'ouverture des médias publics au pluralisme et leur implication dans le processus d'observation électorale. Ils appellent à la promotion de l'entreprise de presse, à l'avènement d'une publication décentralisée des organes de presse et à la diminution des frais d'impression des journaux.

5. Les Maires et autres acteurs locaux

La mise en place de programmes de développement au niveau local et la décentralisation effective à travers le transfert réel des compétences surtout en termes de gestion, de moyens et d'attributions domaniales ont été recommandés. La création d'un département ministériel chargé de la décentralisation et du développement local a été souhaitée, ainsi que la diminution du poids de la tutelle, l'association des maires à la prise de décisions par l'État, la mise en œuvre d'un nouveau découpage électoral plus juste, la formation des maires en matière de d'élaboration et de gestion des budgets et le renforcement des compétences du maire en matière d'État-civil. A été demandé en particulier la révision du statut particulier des communes de Nouakchott pour garantir l'autonomie administrative et financière de chaque commune. Enfin, en ce qui concerne le régime électoral communal, les participants ont préconisé le retour au régime majoritaire et au système de l'élection automatique de la tête de liste majoritaire au poste de maire.

III. Les Élections

1. Organisation des Élections

Les participants aux États Généraux ont demandé de prendre toutes les précautions pour l'établissement d'une liste électorale exhaustive et fiable, comme ils ont recommandé que les dispositions appropriées soient prises pour garantir à nos compatriotes établis à l'étranger la possibilité de participer aux futures élections. Ils suggèrent que la révision tienne compte des électeurs qui n'avaient pas été pris en compte en 2006, notamment les réfugiés nouvellement rapatriés, les colonies résidants à l'étranger, les jeunes arrivés à la majorité électorale depuis lors ainsi que les populations à forte migration saisonnière. Dans cette optique, ils suggèrent également de ramener l'âge de la majorité électorale à 16 ans ou 17 ans.

Concernant la question de l'éligibilité, trois perspectives ont été développées. La première estime que l'éligibilité doit être libre pour certaines catégories de corps (magistrats, armée), la seconde soutient que l'inéligibilité doit être relative pour les magistrats et les membres des forces armées et de sécurité conformément à la réglementation en vigueur, tandis que la troisième opte pour le système de l'inéligibilité absolue pour certaines catégories de corps. Les partisans de l'inéligibilité relative des militaires en activité — invoquant l'analogie avec les magistrats et un argument de texte tiré du Code électoral — estiment qu'il ne serait pas justifié de refuser aux militaires un droit à l'éligibilité que la Constitution reconnaît à tous les citoyens et que la loi organique aménage explicitement à leur profit. Pour leur part, les partisans de la thèse de l'inéligibilité absolue estiment que dans le contexte actuel, une candidature des membres des forces armées et de sécurité consacrerait le choix des régimes militaires qui se sont succédé au pouvoir depuis trois décennies. Les arguments juridiques des uns s'opposant aux arguments politiques des autres, la prépondérance des tenants de la thèse de l'inéligibilité relative et son ancrage juridique a été constatée.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'une campagne électorale apaisée et responsable, l'Administration devant veiller scrupuleusement au respect de l'ordre public en période électorale et à la protection des candidats et électeurs contre toute forme de violence. La quiétude des heures de prière doit être préservée, et le vote doit se dérouler désormais de préférence un samedi. Le principe du bulletin unique a été confirmé mais ce bulletin doit être confectionné de manière à faciliter et à garantir le bon choix de l'électeur (amélioration de la visibilité des logos et photos des candidats).

L'organisation des bureaux de vote, leur localisation et leur répartition géographique doivent être rationalisées. Dans ce cadre, les orateurs ont souligné la nécessité de limiter le nombre des inscrits par bureau de vote à 300 pour les centres ruraux et à 600 pour les centres urbains et d'engager un vaste processus de sensibilisation des électeurs. D'une manière générale, la neutralité et l'impartialité de l'administration doivent être strictement observées. Les moyens de l'État ne devant, en aucun cas, être mis à la disposition ou utilisés au profit d'un candidat particulier. À cette fin, un code de bonne conduite électorale devra être signé par tous les candidats qui doivent également accepter de participer à des débats publics contradictoires.

2. Le Calendrier Électoral

La question du calendrier électoral étant largement tributaire de la question de la durée de la transition, un certain nombre d'orateurs ont souligné la nécessité de laisser au Haut Conseil d'État le temps nécessaire pour aplanir les difficultés et de mener une bonne transition. Dans ce cadre, certains participants ont jugé nécessaire une transition de trois ans, cette période devant être mise à profit en vue de résoudre les grands problèmes que sont l'unité nationale, le passif humanitaire, les séquelles de l'esclavage et le retour des réfugiés. D'autres orateurs ont préconisé une transition plus courte de six mois.

En ce qui concerne le processus électoral proprement dit, les participants ont en grande majorité estimé que seule une élection présidentielle était nécessaire, même si certains intervenants ont souhaité la tenue d'élections législatives et municipales. La date des élections a donné lieu à trois points de vues distincts : le premier, majoritaire, préconise la tenue de ces élections au plus tard le 30 juin 2009, le second préfère la tenue de ces élections dans un délai de 10 à 14 mois, tandis qu'une troisième option, faisant passer les exigences d'une bonne transition, accorde un délai plus long. Dans le cadre de la proposition majoritaire, les participants ont opté à titre indicatif pour un chronogramme électoral qui prévoit la tenue du premier tour de l'élection le samedi 30 mai et le second tour le samedi 13 juin 2009.

3. Supervision et Observation du Processus Électoral

Les participants aux États Généraux ont recommandé de tirer profit de l'expérience de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), active en 2006-2007, en dotant l'organe qui sera chargé de garantir la transparence et la régularité de l'opération électorale de pouvoirs et moyens conséquents de nature à lui garantir à la fois l'indépendance et l'efficacité mais aussi et désormais la permanence. Ils préconisent de confier à cet organe la supervision de l'ensemble des aspects de l'opération électorale, y compris la centralisation et la proclamation des résultats. Les membres de l'institution seront choisis sur la base de critères objectifs. Un système de collaboration entre l'organe de supervision et les services de l'administration pour le suivi des élections à l'intérieur du pays devra être aménagé. Par ailleurs, les participants ont préconisé la mise en place d'un observatoire national des élections qui serait une structure autonome et pérenne. Enfin, les participants ont opté pour un processus d'observation internationale particulièrement ouvert du scrutin envisagé.